



DÉCLARATION LIMINAIRE  
CSA du SPIP 26/07 du 14/03/25

**SI LE PRESENT EST SOMBRE  
L'AVENIR S'ANNONCE FUNESTE  
REVEILLEZ -VOUS !**

Mme la Présidente,

**Si vous n'hésitez pas à « tirer la sonnette d'alarme », selon vos mots, pour des RIE non rédigés, et à sanctionner des agents pourtant très investis dans leur mission par la baisse de leur note, la CGT IP sonne l'alerte afin de prévenir de la mise en danger de la santé des agents face à une situation RH dramatique et à la pression croissante d'une direction hors sol !**

A tous les niveaux la situation se dégrade, Mme la Présidente, mais vous semblez ignorer l'état de décrépitude de vos services !

**SPIP 26**



## **AU CENTRE PENITENTIAIRE**

Surcharge de travail pour les CPIP du MF qui non seulement doivent faire face à la surpopulation pénale, mais aussi assurer un minimum d'actions culturelles en détention suite au non renouvellement du poste de coordonnatrice culturelle par manque de budget !

Annonce du ministre de la Justice de l'arrêt des activités « ludiques » en détention, faisant suite à la polémique du CP de Seysses. En dépit d'un protocole entre les ministères de la Justice et de la Culture signé en 2022 pour une durée de 5 ans, qui acte la mise en place d'espaces dédiés aux pratiques culturelles .... L'excellence artistique et culturelle des activités proposées aux PPSMJ, entre autres...

## A LA SAS

Outre les problèmes bâtimentaires qui mettent en péril la sécurité des agents, c'est un réel constat d'échec pour cet établissement, malgré la motivation et le travail fait en amont par une équipe dédiée durant plus d'un an pour préparer et améliorer, avec des programmes ciblés et des dispositifs partenariaux adaptés, la sortie des détenus.

En cause :

- Le flux des très courtes peines,
- Les transferts d'autres établissements s'apparentant à des mesures de désencombrement,
- Les problèmes RH dus à la surcharge de travail en raison de l'hémorragie des rapports à rédiger dans le cadre du pack des PS ... et aux arrêts maladie qui s'ensuivent !

Des conditions de travail qui ne permettent pas de mener les actions collectives, de rédiger des rapports d'évaluation pertinents, de respecter l'engagement pris envers les détenus affectés dans l'établissement ... Bref d'être une SAS !!!

En conséquence :

- Plus de suivi individuel des détenus. Les dossiers sont affectés à un CPIP SAS !
- Plus d'action collective
- Des agents démotivés voire abattus
- Des détenus en colère car on leur a vendu du rêve !

Problème de RH également au niveau administratif. Les agents d'accueil du MO seront peut-être amenés à renforcer le secrétariat SAS durant les congés !

## EN MILIEU OUVERT

Décrépitude du service MO. Sur 20 agents, des AT de longue durée, un détaché syndical à temps plein et deux départs à la retraite en 2025 ! Les remplacements de permanences s'enchaînent, le nombre de dossiers par CPIP ne cesse de croître, l'usure se fait sentir chez tous les collègues, ...

**Mais l'excellence est toujours de mise !**

**SPIP 07**

## EN MILIEU OUVERT

Problème RH à venir si les deux ANT ne sont pas renouvelés à l'échéance de leur contrat le 31/08/2025. Deux collègues en moins sur l'effectif des CPIP... cela n'est pas envisageable !

Ecrou déporté : Difficultés liées au bureau dédié à la pose des bracelets car il n'y a que deux bureaux d'audience pour les personnes convoquées et la permanence.

## **A LA MAISON D'ARRET**

Suppression d'une action culturelle suite à l'annonce du Ministre ! La réponse au déchainement médiatique ne s'est pas fait attendre. Le Ministre a hurlé aux loups et les agneaux ont baissé la tête pour ne pas se faire dévorer ! Les détenus, eux, en paient le prix fort, contraints dans leurs cellules surpeuplées, au mépris de toute dignité humaine !

### **INTOLERABLE !**

Lors du CSA du mois de novembre, plusieurs points avaient été arrêtés sous la pression des organisations syndicales pour acter un fonctionnement en mode dégradé. Il ne devait y avoir aucune pression sur les actions collectives notamment. Or, aucun écrit n'a été rédigé par la direction, ce qui permet, lors de l'évaluation, de reprocher à certains agents de ne pas avoir atteint cet objectif !

Aucune des propositions faites en CSA n'a été négociée avec les magistrats (allègement des procédures, non traitement des alarmes de moins de 30 mn, ...) en dépit des engagements de la direction !

Faudra-t-il encore plusieurs CSA avant que vous ne preniez en considération les demandes des organisations syndicales ?

**La CGT-IP demande que des engagements concrets soient pris par la direction lors de ce CSA !**

**Il n'est plus question de dire : « Oui je suis d'accord, je vais voir ce que je peux faire ... », il faut**

### **AGIR avant que la situation ne vous échappe !**

Par ailleurs, la CGT IP réaffirme son soutien à la collègue dont la note a été baissée sous l'argument bien opportun de RIE non faits, alors que le même agent a dû assumer seul le remplacement d'un départ à la retraite, soit 130 à 140 mesures durant 6 mois !

Les CPIP sont épuisés, dépités, de se voir toujours reprocher ce qui « devrait être fait », cela dans un monde idéal où les CPIP auraient 60 dossiers à gérer !

Être un bon manager, Mme la Présidente, c'est être juste, c'est voir la réalité du terrain, savoir reconnaître les efforts des agents pour faire fonctionner un service en dépit des nombreuses difficultés et leur en savoir gré.